



communiqué

Date

Pour publication

Le 18 septembre 1987

N^o 179

ACCORD AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET LE ROYAUME-UNI

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable John C. Crosbie, ministre des Transports, ont annoncé aujourd'hui la conclusion entre le Canada et le Royaume-Uni d'un nouvel accord sur les services aériens réguliers.

Les deux ministres se sont dits heureux qu'après des mois d'intenses négociations on en soit arrivé à un nouvel accord à la fois plus actuel et équitable pour les deux parties.

M. Clark a tenu à ce sujet les propos suivants: "L'accord offre aux sociétés aériennes la possibilité de prendre de l'expansion et établit un cadre durable pour l'avenir. Il constitue un aspect important de nos relations bilatérales et raffermi les liens entre nos deux pays." Quant à M. Crosbie, il a déclaré que "le nouvel accord permettra aux entreprises aériennes des deux pays d'être beaucoup plus innovatrices et dynamiques dans les services qu'elles offrent au public".

Aux termes de l'accord, chaque pays peut désigner les lignes aériennes de son choix pour exploiter des services à partir de n'importe quel point d'un pays vers n'importe quel point de l'autre. Cette "libéralisation" du marché constitue une première pour le Canada sur la scène internationale. On s'attend à ce que cela entraîne l'établissement de nouveaux services directs, par exemple ceux que prévoit la société Nationair entre Hamilton et Londres.